

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/53./T/2020-2021
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ET SALLE
D'AUDIENCE A LA COUR D'APPEL DE NGOZI

Date de publication: 04/03/2021

Date d'ouverture des offres: 21/03/2021

Objet

1. Le Ministère de la Justice invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir selon les termes de la loi n°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Modification de la loi de la loi n°1/01 du 04 Février 2008 portant Code des Marchés Publics, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction des bureaux et salle d'audience à la Cour d'Appel de NGOZI.

2. Financement du marché

Le marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2020-2021.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

4. Monnaie du marché

Le paiement sera effectué en monnaie locale (francs burundais).

5. Allotissement

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché constituent un seul lot.

6. Délai d'exécution

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximal de trois (3) mois. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

7. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité aux entreprises possédant des capacités juridiques, techniques et financières leur permettant de réaliser correctement les travaux, objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Ne peut participer à l'Appel d'Offres Ouvert tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

9. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres Ouvert peut être obtenu au Cabinet du Ministre de la Justice (Tel : 22 27 76 99) moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille Francs Burundais (50 000 FBU) à verser, sur le sous compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Le libellé à mentionner sur les bordereaux : « Achat DAO N°DNCMP/53./T/2020-2021 ». L'original du bordereau constitue donc une pièce administrative exigée à chaque soumissionnaire.

Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables et pendant les heures de service. L'offre doit être paginée et comprendre une table de matière.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit Ministre de la Justice en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 17.

10. Réunion d'information et/ou visite de site

Une visite guidée du site est prévue. Elle aura lieu en date du 16/03 / 2021 à partir de 10 heures, heures locales à la Cour d'Appel de Ngozi.

11. Présentation de l'offre et garantie de soumission

Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule offre pour le présent marché. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Chaque offre doit être paginée, parafée, signée et comporter une table des matières.

12. Caution de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **Deux Millions de Francs Burundais (2 000 000 FBU)**. Elle sera sous la forme de garantie bancaire. Les chèques de banques ou les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

13. Validité des offres

Les offres restent valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

14. Date limite de dépôt des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée en date du 25/03 / 2021 à 10heures locales.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite de dépôt ne sera pas prise en considération.

15. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes par la commission qui sera nommée par le Personne Responsable des Marchés Publics au Ministère de la Justice, en date du 25/03 / 2021 à 10heures 30 minutes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent, dans l'une des salles du Ministère de la Justice.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse le rapport du déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

16. Critères de qualification

Les documents exigés en matière de qualifications sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres, spécifiés dans les « Données Particulières de l'Appel d'Offres » (DPAO).

Fait à Bujumbura, le 03 / 03 / 2021

La Personne Responsable des Marchés Publics
au Ministère de la Justice

Gaudence NASASAGARE

